



Formations générales Tous les métiers de l'immobilier

Les conditions d'exercice de l'agent immobilier en 2020 (dont non-discrimination à l'accès au logement 2h + déontologie 2h)

PUBLIC VISE / PRÉREQUIS

Tout professionnel de l'immobilier ayant des connaissances générales en immobilier

OBJECTIFS

- Connaître les conditions légales d'exercice et de déontologie des professionnels de l'immobilier

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation théorique, étude de cas concrets et échanges avec le formateur dans une salle confortable (5 à 16 personnes)
- Vidéoprojecteur et/ou papier
- Contrôle des connaissances acquises, questionnaire d'évaluation de la formation, attestation de formation

FORMATEUR

Maître Bénédicte LAGANDRÉ
Avocat (anc. Barreau de Strasbourg)

MODALITÉS

Date : jeudi 29 octobre 2020
& mardi 3 novembre 2020
9h30-12h30 / 13h30-17h30

Lieu : Chambre de Métiers
d'Alsace
Espace Européen de
l'Entreprise
30 avenue de l'Europe
67300 Schiltigheim

Durée : 2 jours (14h00)

Tarif : 395 € HT
soit 474,00 € TTC

Inscriptions : www.cfaimmo.fr

PROGRAMME

I. Exercer l'activité d'agent immobilier : la loi Hoguet et son décret d'application illustrés de cas de jurisprudence

- Réglementation applicable
- Incapacités
- Déclaration préalable d'activité et carte professionnelle
- Habilitation des salariés et agents commerciaux
- Compétence professionnelle
- Formation continue
- Mandats et registres
- Réception et détention de fonds
- Responsabilité civile professionnelle
- Garantie financière
- Assurance civile professionnelle (RCP)
- Secret professionnel
- Lutte contre le blanchiment de capitaux et le terrorisme
- Information du consommateur
- RGPD
- Sanctions pénales, administratives, disciplinaires

II. Le code de déontologie

- Champ d'application
- Éthique professionnelle
- Respect des lois et règlements
- Compétence
- Organisation et gestion de l'entreprise
- Transparence
- Confidentialité
- Défense des intérêts en présence
- Conflit d'intérêts
- Confraternité
- Règlement des litiges
- Discipline

III. La non-discrimination à l'accès au logement

